

Conditions générales de vente des entreprises du groupe CADFEM (CGV CADFEM)

Situation au 1.02.2022

Conditions générales de vente des entreprises du groupe CADFEM (CGV CADFEM)	1
A. Champ d'application	2
1. Modèle d'entreprise	2
2. Structure du groupe CADFEM Group	2
3. Domaines d'activité	3
a) Logiciel de simulation et support	3
b) Formation continue	4
c) Conseil	4
d) la fourniture de biens (notamment le matériel informatique et les logiciels standard)	4
4. Canaux de distribution	4
a) Portail d'affaires www.cadfem.net	4
b) Compte client myAccount	4
c) Offres de formation continue en ligne gratuites avec inscription obligatoires	4
B. Conditions générales	5
1. Champ d'application	5
2. Partenaire contractuel	5
3. Dispositions relatives au contrôle des exportations (y compris les sanctions)	5
4. Sous-traitant	6
5. Prix et conditions de paiement	7
6. Réserve de propriété (uniquement pour les contrats avec de la société CADFEM GmbH et de la société CADFEM Austria GmbH)	7
7. Cession, compensation et rétention	7
8. Confidentialité	8
9. Responsabilité	8
10. Garantie	8
11. Droits de propriété intellectuelle de tiers	9
12. Lieu de juridiction	9
13. Choix de la loi applicable	10
C. Conditions particulières	10
1. Distribution de logiciels de ANSYS, Inc. et fourniture de services de support	10
2. Distribution d'autres logiciels de simulation et fourniture d'assistance	10
3. Formation continue	10
a) Catégories de formation continue	11
b) Contenu des prestations	12
c) Adaptation unilatérale du contrat	12
d) Résiliation, retrait et annulation par CADFEM	12
e) Droits d'utilisation & copyright	12
4. Conseil (en particulier calcul des commandes, développement de logiciels et modélisation des matériaux)	13
a) Calculs des commandes	13
b) Développement de logiciels	13
c) Modélisation des matériaux	13
d) Conditions générales pour le consulting	14
5. Livraison de marchandises, notamment de matériel informatique et de logiciels standard	15
a) Matériel informatique et autres marchandises	16
b) Logiciel standard	16
D. Offres en ligne	16
1. Compte client CADFEM « myAccount »	17
a) Enregistrement	17
b) Processus de commande	17
c) Obligations du client	18
d) Obligations de CADFEM	18
e) Coûts	18

f) Résiliation, modification	18
2. Formations en ligne gratuites	19
a) Enregistrement.....	19
b) Fournisseur/contractant.....	19
c) Obligations de CADFEM.....	19
d) Obligations du client.....	19
e) Processus d'enregistrement et correction des erreurs.....	19
f) Coûts.....	19

A. Champ d'application

La structure juridique du groupe CADFEM ainsi que la diversité de son offre impliquent une complexité correspondante dans l'aménagement des conditions juridiques de ses relations commerciales.

Les présentes conditions générales de vente (CGV CADFFEM) s'appliquent aux activités décrites dans la section A. 3. des présentes CGV de CADFEM, les domaines d'activité décrits dans la section A. 2. des présentes CGV de CADFEM.

Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent qu'aux relations commerciales avec des clients professionnels (voir à ce sujet le paragraphe B. 1. a) des présentes CGV de CADFEM).

1. Modèle d'entreprise

Les entreprises du groupe CADFEM (ci-après également dénommées « CADFEM ») sont des fournisseurs leaders de produits et de services dans le domaine de l'application de la simulation numérique au développement de produits.

En tant que partenaire ANSYS, CADFEM distribue le logiciel de simulation d'ingénierie et de conception 3D d'ANSYS, Inc., ainsi que des logiciels complémentaires d'autres fournisseurs.

Conformément à son slogan « La simulation, c'est plus qu'un logiciel », CADFEM propose également des services matériels, informatiques et de cloud computing, des services d'ingénierie utiles ainsi que des formations de haute qualité, ce qui en fait une « source unique de simulation ».

L'offre payante de CADFEM s'adresse aux entreprises de tous les secteurs industriels et de toutes les branches, ainsi qu'aux universités et aux instituts de recherche.

Outre les canaux de distribution classiques, CADFEM utilise également le portail d'affaires www.cadfem.net.

2. Structure du groupe CADFEM Group

Le groupe CADFEM est composé d'entreprises juridiquement indépendantes mais travaillant en étroite collaboration, basées en Europe, aux États-Unis, en Asie et en Afrique du Nord.

Les entreprises suivantes font partie du groupe CADFEM :

- a) CADFEM GmbH, Marktplatz 2, 85567 Grafing bei München, Allemagne, T +49 (0)8092-7005-0, F +49 (0)8092 7005 77, info@cadfem.de.
- b) CADFEM (Austria) GmbH, Wagenseilgasse 14, 1120 Vienne, Autriche, T +43 (0)1 587 70 73, F +43 (0)1 587 70 73 19, info@cadfem.at.
- c) CADFEM (Suisse) AG, Wittenwilerstrasse 25, 8355 Aadorf, Suisse, T +41 (0)52-368 01-01, F +41-(0)52 368 01 09, info@cadfem.ch.
- d) CADFEM France SAS, 42 rue de l'université, Immeuble « Le Brumaire », 69007 Lyon, Frankreich, T +33 (0)4-83 43 53 9, contact@cadfem-france.fr.
- e) CADFEM UK CAE Ltd, Airport House Business Centre, Purley Way, Croydon, Surrey, England, CR0 0XZ, UK, T +44 (0)208 256 0630, info@cadfem.co.uk.
- f) CADFEM Ireland Ltd, UNIT G3, The Stockyard, The Steelworks, Foley Street, Dublin 1, D01 YW42, Irlande, T +353 (0)16 522 730, info@cadfem.ie.
- g) CADFEM India Private Limited, 6-3-902/A, 2nd Floor, Right Wing, Central Plaza, Raj Bhavan Road, Somajiguda, Hyderabad 500082, Telangana, Inde, T +91 (40) 49481000, info@cadfem.in.
- h) CADFEM SEA Pte. Ltd, 2 Venture Dr, #06-17 Vision Exchange, Singapore 608526, Singapour, T +65 6572 8886, info@cadfem-sea.com.

- i) CADFEM AFRIQUE DU NORD S.A.R.L., Technopole de Sousse, BP 24, 4059 Sousse-Corniche, Tunisie, T +216 73 820 230, info@cadfem-an.com.

3. Domaines d'activité

Les domaines d'activité de CADFEM sont :

- la distribution du logiciel de la société ANSYS, Inc,
- la distribution de produits logiciels de simulation complémentaires,
- la vente de matériel informatique et de logiciels standard,
- la fourniture d'une assistance pour les produits susmentionnés,
- la formation et le perfectionnement concernant les produits susmentionnés, et
- conseil, en particulier le calcul des commandes et le développement de logiciels.

Concrètement :

a) Logiciel de simulation et support

- aa) CADFEM transmet des licences de logiciels de la société ANSYS, Inc., Southpointe, 2600 Ansys Drive, Canonsburg, PA 15317 USA et fournit en son nom un support pour ses licenciés.

Le partenaire contractuel des clients qui acquièrent des licences de logiciels de la société ANSYS, Inc. par l'intermédiaire de CADFEM, est, en raison des contrats de licence conclus directement par les preneurs de licence avec la société ANSYS, Inc. Les droits et obligations des preneurs de licence issus des contrats de licence conclus avec la société ANSYS, Inc. existent exclusivement vis-à-vis de la société ANSYS, Inc. Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent pas à ces relations contractuelles.

Les contrats de licence de la société ANSYS, Inc. peuvent être consultés sur le site Internet de la société ANSYS Inc. sous : <https://www.ansys.com/footer/terms-and-conditions>.

Dans la mesure où CADFEM fournit des services de support (« TECS ») aux preneurs de licence de la société ANSYS, Inc. après la conclusion de contrats de licence, ces services sont fournis pour le compte de la société ANSYS, Inc. en vertu d'une disposition contenue dans son contrat de licence, selon laquelle la société ANSYS, Inc. peut choisir de fournir elle-même ou par l'intermédiaire d'entreprises de son choix les services de support dus aux preneurs de licence en vertu du contrat.

Entre CADFEM et les clients de la société ANSYS, Inc., il existe des relations d'obligation qui résultent de l'activité d'intermédiaire de CADFEM et, le cas échéant, des prestations de support fournies par CADFEM sur mandat, et qui impliquent des devoirs réciproques d'égards. Les sections B. et C. 1. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces obligations. Dans la mesure où des contrats sont conclus par le biais du compte client myAccount, la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique également.

- bb) CADFEM distribue des licences de logiciels sur les produits de CADFEM GmbH, en particulier ce qu'on appelle les « logiciels d'ingénierie ». « CADFEM Extensions », et les licences de logiciels d'autres sociétés n'appartenant pas au groupe CADFEM. Les produits concernés sont définis dans le « contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels ». Le « Contrat-cadre CADFEM pour la mise à disposition de logiciels » peut être consulté sur le site Internet de CADFEM GmbH à l'adresse suivante : <https://www.cadfem.net/de/agb>.

Dans la mesure où les clients acquièrent des licences pour les produits susmentionnés directement auprès de CADFEM GmbH ou par l'intermédiaire d'autres entreprises du CADFEM Group, seule CADFEM GmbH est partie contractante sur la base du « contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels » conclu directement par les preneurs de licence avec CADFEM GmbH.

Les droits et obligations découlant de ce contrat découlent exclusivement des contrats de licence conclus par les preneurs de licence avec la société CADFEM GmbH et n'existent que vis-à-vis de la société CADFEM GmbH en tant que partenaire contractuel. Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent pas à ces relations contractuelles.

Entre les entreprises du groupe CADFEM qui servent d'intermédiaires pour la conclusion de contrats de licences de logiciels avec CADFEM GmbH et les clients de CADFEM GmbH, il existe, en raison de l'activité de distribution et des services d'assistance éventuellement fournis pour le compte de CADFEM GmbH, des rapports d'obligation dont découlent des devoirs réciproques d'égards. Les sections B. et C. 2. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces obligations. Dans la mesure où des contrats ont été conclus par le biais du compte client myAccount, le paragraphe D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique également.

b) Formation continue

Les contrats relatifs aux offres de formation continue, en particulier les séminaires ouverts en présentiel et en ligne, les formations individuelles et les webinaires ainsi que l'e-learning, sont régis par les sections B., C. 3. et, dans la mesure où ils sont initiés ou conclus par le biais du compte client myAccount ou – comme en particulier les offres de formation continue en ligne gratuites – supposent un enregistrement séparé, également par la section D. 1. ou D. 2. des présentes CGV de CADFEM.

Le partenaire contractuel pour les manifestations en présence ou en direct en ligne est l'organisateur respectif. Si l'événement est proposé par une entreprise du CADFEM Group qui n'est pas elle-même l'organisateur, celle-ci agit en tant qu'intermédiaire de l'organisateur. Entre les entreprises du CADFEM Group qui servent d'intermédiaires pour la conclusion de contrats et les clients des organisateurs, il existe, en raison de l'activité de distribution, des rapports d'obligation dont découlent des devoirs d'égards réciproques. Les sections B. et C. 2. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces obligations.

Dans la mesure où CADFEM organise des événements en présence ou en ligne en direct avec des entreprises partenaires, l'entreprise partenaire devient, en plus de CADFEM, un autre partenaire contractuel du client si cela est indiqué séparément dans la description de l'offre. Dans ce cas, des conditions contractuelles particulières peuvent s'appliquer dans la relation entre le client et ce partenaire externe, dans la mesure où la description de l'offre y fait référence de manière distincte.

Le partenaire contractuel lors de l'utilisation de l'offre e-learning est l'entreprise respective du groupe CADFEM qui propose le produit.

c) Conseil

Les contrats relatifs aux services de consulting, en particulier le calcul des commandes, le développement de logiciels et la modélisation des matériaux, sont régis par les sections B., C. 4. et, dans la mesure où ils ont été initiés via le compte client myAccount, également par la section D. 1 des présentes CGV de CADFEM.

Le partenaire contractuel lors de l'utilisation des offres de consulting de CADFEM est l'entreprise du CADFEM Group qui propose le service en question.

d) la fourniture de biens (notamment le matériel informatique et les logiciels standard)

Les contrats de livraison de marchandises (matériel informatique et logiciels standard) sont régis par les sections B., C. 5. et, dans la mesure où ils ont été initiés via le compte client myAccount, également par la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM.

Le partenaire contractuel est l'entreprise du groupe CADFEM qui propose le produit en question.

Dans le cas où l'objet de l'achat est un logiciel, les conditions de licence du fabricant s'appliquent également à ce logiciel.

4. Canaux de distribution

Outre les canaux de distribution classiques, CADFEM utilise également le portail d'affaires www.cadfem.net.

a) Portail d'affaires www.cadfem.net

Seules les « Conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net », consultables sur <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen>, s'appliquent à l'utilisation de la partie librement accessible du service web www.cadfem.net.

b) Compte client myAccount

L'initiation et la conclusion de contrats sur www.cadfem.net présupposent un enregistrement pour le compte client de CADFEM « myAccount ». Pour cet enregistrement et l'utilisation de myAccount, qui ne sont possibles que pour les clients professionnels, le paragraphe D. 1 des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément des conditions d'utilisation susmentionnées.

Le partenaire contractuel des clients utilisant myAccount est l'entreprise du groupe CADFEM qui fournit le compte client.

c) Offres de formation continue en ligne gratuites avec inscription obligatoires

L'accès à certaines offres de formation continue en ligne gratuites de CADFEM (notamment les webinaires) nécessite une simple inscription. Pour cet enregistrement, la section D. 2. des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément des conditions d'utilisation susmentionnées. Le partenaire contractuel du client qui utilise les offres est l'entreprise du groupe CADFEM qui fournit l'offre en question.

B. Conditions générales

1. Champ d'application

- a) Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent qu'aux clients agissant dans l'exercice de leur activité professionnelle commerciale ou indépendante (dénommés « client » dans les présentes CGV de CADFEM).
- b) Dans la mesure où CADFEM est le partenaire contractuel du client conformément aux présentes CGV de CADFEM, seules ces CGV de CADFEM sont applicables. L'applicabilité d'autres conditions générales de vente est exclue, sauf si cette application a été expressément acceptée par écrit par CADFEM.
- c) Les présentes CGV de CADFEM s'appliquent également lorsque CADFEM effectue sans réserve la livraison/la prestation au client en ayant connaissance de conditions du client contraires ou divergentes des CGV de CADFEM.
- d) En cas de relations commerciales permanentes, les présentes CGV de CADFEM s'appliquent également, sans nouvelle mention expresse, aux offres, livraisons et prestations futures destinées au client.

2. Partenaire contractuel

Le partenaire contractuel du client est en principe l'entreprise mentionnée au paragraphe A. 1. des présentes CGV CADFEM, l'entreprise du CADFEM Group qui propose la prestation en question. Par dérogation à ce qui précède, le cocontractant est

- a) lors de la conclusion de contrats de licence pour des logiciels de ANSYS, Inc. la société ANSYS, Inc., Southpointe, 2600 Ansys Drive, Canonsburg, PA 15317 USA. Dans ce cas, seules les conditions mentionnées dans leurs contrats de licence s'appliquent,
- b) lors de la conclusion de contrats de licence portant sur les logiciels mentionnés dans le « contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels », la société CADFEM GmbH, Marktplatz 2, 85567 Grafing bei München, Allemagne. Dans ce cas, seules les conditions mentionnées dans le présent contrat-cadre s'appliquent et
- c) lors de la conclusion de contrats portant sur des sessions de formation continue, l'organisateur concerné.

Dans la mesure où le terme « CADFEM » est utilisé ci-après, il désigne l'entreprise concernée du groupe CADFEM,

- qui est le partenaire contractuel du client, respectivement
- avec lequel le client a une autre relation de droit des obligations (par exemple en raison d'une activité de CADFEM en tant qu'intermédiaire, voir à ce sujet le paragraphe A. 3. des présentes CGV de CADFEM).

3. Dispositions relatives au contrôle des exportations (y compris les sanctions)

- a) CADFEM attire l'attention du client sur le fait que des dispositions en matière de contrôle des exportations s'appliquent au transfert, à l'exportation et au courtage de biens (matériel, logiciel, technologie) ainsi qu'à la fourniture de services (par ex. support, mesures de formation continue, consulting, etc.) ayant une portée transfrontalière. En outre, les sanctions à l'encontre de certaines personnes, entités ou organismes s'appliquent également aux relations commerciales non transfrontalières. Les dispositions en matière de contrôle des exportations comprennent également les restrictions imposées par la législation sur les embargos et les dispositions en matière de contrôle des réexportations. Le transfert, l'exportation et le courtage de biens ainsi que la fourniture de services transfrontaliers par CADFEM peuvent donc faire l'objet de restrictions et d'interdictions en matière de contrôle des exportations. Le client prend acte du fait que les dispositions relatives au contrôle des exportations sont soumises à des modifications et adaptations permanentes et qu'elles s'appliquent au contrat dans leur version en vigueur.
- b) CADFEM respecte à tout moment les dispositions de contrôle des exportations du droit national et supranational en vigueur pour le siège de l'entreprise concernée du groupe CADFEM. Dans la mesure où CADFEM distribue des produits d'entreprises ayant leur siège aux Etats-Unis d'Amérique ou fournit des prestations de service pour le compte de telles entreprises – en particulier la société ANSYS, Inc. – CADFEM respecte également le droit de contrôle des exportations des Etats-Unis d'Amérique.
- c) En ce qui concerne les livraisons et prestations reçues de CADFEM, le client est tenu de respecter toutes les dispositions applicables en matière de contrôle des exportations. Il s'engage en particulier à ne pas vendre, exporter, réexporter, livrer, transmettre ou rendre accessible de toute autre manière, directement ou indirectement, les livraisons et prestations reçues de CADFEM à des personnes, entreprises, institutions, organisations ou pays, dans la mesure où cela contrevient aux dispositions applicables en matière de contrôle des exportations. Cela s'applique également à la transmission et à la mise à disposition de technologies à des personnes, organisations ou institutions soumises à des sanctions, par exemple dans le

cadre de la participation de personnes à des mesures de formation continue en utilisant le matériel pédagogique fourni.

- d) Avant toute vente, (ré)exportation, livraison, transfert ou autre mise à disposition de tiers des livraisons et prestations reçues de CADFEM, le client vérifiera et s'assurera par des mesures appropriées qu'il n'en résulte aucune violation des dispositions applicables en matière de contrôle des exportations. Le client doit se procurer les éventuelles autorisations ou licences nécessaires auprès des autorités compétentes.
- e) Le client veille en particulier à ce que les livraisons et prestations reçues de CADFEM ne soient pas utilisées à des fins interdites ou soumises à autorisation en rapport avec
 - les armes NBC et leur technologie porteuse (en particulier les missiles),
 - l'armement conventionnel,
 - la construction et exploitation d'installations nucléaires (civiles)
 - les biens de surveillance des communications/donnéessauf si les autorisations ou licences nécessaires ont été obtenues.
- f) CADFEM n'est pas tenue d'exécuter le contrat dans la mesure où cela entraînerait une violation des dispositions relatives au contrôle des exportations.
- g) Le respect des délais de livraison d'un bien ou de prestation d'un service peut être subordonné à l'octroi préalable d'autorisations ou de licences relevant de la législation sur le contrôle des exportations ou à la mise en œuvre d'une autre procédure de contrôle par les autorités compétentes. Si CADFEM est empêchée de livrer un bien ou de fournir une prestation de service dans les délais impartis en raison de la durée de l'exécution en bonne et due forme d'une procédure d'autorisation, de licence ou d'une autre procédure de contrôle officielle relevant du droit du contrôle des exportations, le délai est prolongé de manière appropriée de la durée du retard dû à la procédure officielle respective.
- h) Si les autorisations ou licences éventuellement nécessaires en matière de contrôle des exportations ne sont pas délivrées par les autorités compétentes ou si d'autres obstacles s'opposent à l'exécution du contrat en raison des dispositions de contrôle des exportations à respecter par CADFEM ou par les fournisseurs de CADFEM, CADFEM est en droit de résilier l'ensemble du contrat ou les différentes obligations de livraison ou de prestation de services concernées par l'obstacle respectif en matière de contrôle des exportations. Cela s'applique également si, entre la conclusion du contrat et la livraison du bien ou la fourniture de la prestation de service ainsi que lors de l'exercice des droits de garantie, des obstacles correspondants relevant du droit du contrôle des exportations apparaissent – par exemple en raison d'une modification de la situation juridique – et s'opposent à l'exécution de la livraison, de la prestation de service ou de l'acte de garantie, parce que les autorisations ou licences nécessaires ne sont pas délivrées ou sont révoquées par les autorités compétentes ou que d'autres obstacles juridiques liés aux dispositions de contrôle des exportations à respecter s'opposent à l'exécution du contrat ou à l'exécution de la livraison, de la prestation de service ou de l'acte de garantie.
- i) Le client est tenu de fournir à CADFEM, sur demande et sans délai, des informations complètes sur l'usage prévu et, le cas échéant, sur les autres destinataires finaux, la destination finale et l'utilisation finale des biens ou services à livrer ou à mettre à disposition, en particulier d'établir ou de fournir les documents d'utilisation finale et d'en transmettre les originaux à CADFEM afin de permettre à CADFEM ou aux autorités compétentes d'effectuer des contrôles à l'exportation et de prouver l'utilisation finale, le destinataire final, la destination finale et l'utilisation finale des biens ou des services.
- j) Le client libère entièrement CADFEM de toutes les prétentions que les autorités ou autres tiers pourraient faire valoir à l'encontre de CADFEM en raison de l'infraction fautive et de la violation par le client des dispositions applicables en matière de contrôle des exportations et s'engage à indemniser CADFEM de tous les dommages et dépenses occasionnés dans ce contexte.
- k) Les violations par les clients des dispositions applicables en matière de contrôle des exportations autorisent CADFEM à résilier de manière extraordinaire tous les contrats existants avec le client.

4. Sous-traitant

Les entreprises du CADFEM Group sont autorisées à fournir des prestations convenues par contrat en faisant également appel à des sous-traitants, notamment par le biais d'autres entreprises mentionnées dans la section A. 2. des présentes CGV de CADFEM, ainsi que de CADFEM Medical GmbH, dont le siège est à Grafing près de Munich, Allemagne.

5. Prix et conditions de paiement

- a) Sauf convention contraire, les prix sont déterminés par la liste de prix respective de CADFEM en vigueur au moment de la conclusion du contrat, plus les impôts, taxes et droits de douane, le fret et l'emballage. Les déductions d'escompte sont exclues.
- b) Sauf convention contraire, les paiements relatifs à la livraison de marchandises et à la fourniture de services sont dus après la fourniture de la prestation et la réception de la facture.
- c) CADFEM peut déjà exiger, avant ou pendant la fourniture de prestations, des acomptes ou des avances à des intervalles appropriés, en fonction de l'état des prestations fournies ou à fournir conformément au contrat.
- d) Le client doit payer la rémunération convenue à CADFEM à l'échéance. Si le paiement n'est pas effectué dans un délai de 14 jours à compter de la fourniture de la prestation et de la réception de la facture, il y a sans autre retard de paiement.
- e) CADFEM a droit, à partir d'un retard de paiement, à des intérêts moratoires au taux légal, mais au moins à hauteur de 8% par an. CADFEM se réserve le droit de faire valoir un dommage plus important.

6. Réserve de propriété (uniquement pour les contrats avec de la société CADFEM GmbH et de la société CADFEM Austria GmbH)

- a) Les marchandises livrées par CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH restent la propriété de CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH jusqu'à ce que CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH ait rempli toutes ses obligations envers le client résultant de la relation commerciale. La réserve de propriété s'étend également au solde reconnu dans la mesure où CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH intègre des créances envers le client dans des factures courantes (réserve de compte courant).
- b) Pendant l'existence de la réserve de propriété, la revente n'est autorisée qu'aux revendeurs dans le cadre de leurs activités commerciales habituelles et à la condition que le revendeur reçoive le paiement au fur et à mesure ou qu'il émette une réserve à l'égard de son acheteur, selon laquelle la propriété ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois que celui-ci aura rempli son obligation de paiement envers le revendeur.
- c) Dès la conclusion du contrat, le client cède à CADFEM GmbH ou à CADFEM Austria GmbH, à titre de garantie, l'ensemble des créances résultant de la revente. Jusqu'à révocation, le client est autorisé à recouvrer les créances cédées. En présence d'un motif important, en particulier un retard de paiement, une cessation de paiement, l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou la présence d'autres indices importants laissant supposer une insolvabilité du client, la société CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH est en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement du client. En outre, CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH peut, après avertissement préalable, exiger la publication de la cession à titre de garantie des créances du client vis-à-vis des acheteurs secondaires et, après avoir respecté un délai raisonnable, réaliser les créances cédées.
- d) En cas de révocation, le client doit immédiatement fournir toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance cédée.
- e) La marchandise sous réserve de propriété ne peut être ni mise en gage ni transférée à titre de garantie. En cas de saisie ou d'autres interventions de tiers, le client doit en informer immédiatement CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH.
- f) Dans la mesure où la valeur des droits de garantie revenant à CADFEM GmbH ou à CADFEM Austria GmbH dépasse de plus de 10 % le montant de tous les droits garantis, le client a droit à la libération d'une partie correspondante des droits de garantie. CADFEM GmbH ou CADFEM Austria GmbH a le choix entre différents droits de sûreté lors de la libération. Les droits de garantie s'éteignent lorsque tous les droits garantis sont satisfaits.

7. Cession, compensation et rétention

- a) Le client ne peut céder ses droits issus de contrats avec CADFEM qu'avec l'accord écrit de cette dernière. L'accord ne peut être refusé que pour des raisons importantes.
- b) Le client n'est autorisé à compenser et à exercer un droit de rétention qu'en ce qui concerne des contre-créances incontestées ou constatées judiciairement par décision ayant acquis force de chose jugée. Un droit de rétention n'est autorisé qu'avec des prétentions découlant de la relation contractuelle concernée elle-même.

8. Confidentialité

- a) CADFEM et le client sont tenus de traiter de manière confidentielle les informations qui leur ont été communiquées ou dont ils ont eu connaissance par l'autre partie dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, dans la mesure où ces informations ne sont pas de notoriété publique, n'ont pas été développées par l'autre partie elle-même ou ne sont pas tombées ultérieurement dans le domaine public sans violation de l'obligation de confidentialité (informations confidentielles). Les parties doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles contre l'accès non autorisé, la divulgation non autorisée, la divulgation accidentelle, la reproduction, la diffusion et toute autre utilisation non autorisée. Les autres dispositions légales ne sont pas affectées.
- b) Dans la mesure où CADFEM est autorisée à fournir les prestations contractuelles par des tiers – voir à ce sujet le paragraphe B. 4. des présentes CGV de CADFEM, des informations confidentielles peuvent leur être transmises aux fins de l'exécution du contrat. CADFEM s'engage à veiller à ce que les employés et les tiers ayant accès aux informations confidentielles se voient imposer par écrit, avant leur divulgation, des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles définies ci-dessus pour CADFEM.

9. Responsabilité

- a) CADFEM est responsable,
- dans la mesure où elle, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution sont coupables de préméditation ou de négligence grave,
 - en cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique et à la santé,
 - en cas de violation coupable d'obligations contractuelles importantes,
 - dans le cas de défauts frauduleusement dissimulés ou dont l'absence était garantie, ou
 - dans la mesure où la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux prévoit une responsabilité pour les dommages corporels ou matériels causés à des objets utilisés à titre privé.
- b) Une obligation contractuelle essentielle est une obligation dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du contrat et au respect de laquelle le partenaire contractuel se fie régulièrement et peut se fier.
- c) En cas de violation par négligence légère d'obligations contractuelles essentielles, la responsabilité de CADFEM est limitée aux dommages typiques du contrat et raisonnablement prévisibles. Le dommage prévisible et typique du contrat doit être évalué à hauteur de la valeur contractuelle de la prestation concernée.
- d) En outre, CADFEM n'est pas responsable.

10. Garantie

- a) Le client doit signaler immédiatement par écrit tout vice matériel ou juridique. Il n'y a de défauts matériels que si la chose ne présente pas les caractéristiques convenues ou si les accessoires et les instructions convenus (y compris les instructions de montage et d'installation) font défaut. Ce n'est que dans la mesure où rien n'a été convenu en ce qui concerne la qualité, les accessoires et les instructions qu'il y a vice matériel, même si la chose n'est pas adaptée à l'usage habituel. Le client doit signaler les défauts matériels en indiquant précisément les circonstances dans lesquelles ils se sont manifestés et en décrivant les conséquences du défaut matériel de manière détaillée et compréhensible.
- b) Aucun droit de garantie n'est accordé, notamment dans les cas suivants :
- utilisation inappropriée ou incorrecte,
 - montage ou installation incorrects par le client ou un tiers,
 - l'usure et la dégradation naturelle,
 - manipulation incorrecte ou négligente,
 - mise en place de logiciels défectueux,
 - entretien non conforme,
 - influences mécaniques, chimiques, électroniques, électriques et similaires ne correspondant pas aux influences standard moyennes prévues.
- c) Aucun droit à la garantie n'existe en outre si le client
- modifie l'objet de la livraison ou le fait modifier par un tiers, et/ou

- des pièces de l'objet de la livraison ne sont pas remplacées par des pièces originales de CADFEM, mais par des pièces d'un tiers, ou qu'il les fait remplacer, sans que cela soit nécessaire pour permettre une utilisation de l'objet de la livraison conforme au contrat, en raison d'un retard de CADFEM par rapport à une obligation incombant à CADFEM et de l'expiration sans résultat d'un délai supplémentaire fixé par le client, ou pour d'autres raisons importantes.

Cette disposition ne s'applique pas si le client prouve que les défauts en question n'ont pas été causés par les modifications apportées par lui-même ou par le tiers à l'objet de la livraison ou aux pièces par le tiers.

- d) Dans la mesure où CADFEM est tenue de procéder à une exécution ultérieure en raison d'un défaut, CADFEM est en droit de procéder à l'exécution ultérieure, à son propre choix, par la réparation ou par une nouvelle livraison. La réparation peut également être effectuée par la livraison d'une nouvelle version, d'une mise à jour, d'une mise à niveau, d'un patch ou d'une version, ou à défaut par la livraison d'objets équivalents.
- e) Si l'exécution ultérieure ou le type d'exécution ultérieure choisi par CADFEM n'est pas acceptable pour le client, il doit en informer CADFEM immédiatement par écrit.
- f) Le client est tenu de coopérer dans une mesure raisonnable à la recherche et à l'analyse d'un défaut matériel et de sa cause et, en particulier, de permettre à CADFEM d'examiner les objets, de fournir toutes les informations nécessaires et utiles et de permettre l'accès aux documents qui pourraient révéler les circonstances détaillées d'un défaut faisant l'objet d'une réclamation.
- g) Les prétentions et les droits découlant d'un défaut sont prescrits dans un délai d'un an à compter du début du délai de prescription légal. Cette disposition ne s'applique pas dans la mesure où la loi prescrit impérativement des délais plus longs.
- h) Dans le cas où CADFEM a dissimulé un défaut de manière dolosive, où un défaut a été causé intentionnellement ou par négligence grave de la part de CADFEM, dans les cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou dans la mesure où une garantie de qualité assumée par CADFEM est suffisante, les dispositions légales relatives à la responsabilité et à la prescription en cas de défauts ne sont pas affectées. Les règles relatives à la suspension de l'expiration ou au nouveau départ des délais restent également inchangées.
- i) En ce qui concerne les demandes de dommages et intérêts et de remboursement des dépenses en cas de défauts, la section B s'applique en complément. 9. des présentes CGV de CADFEM.

11. Droits de propriété intellectuelle de tiers

- a) Si un tiers fait valoir à l'encontre du client des prétentions pour violation de droits d'auteur ou de droits de propriété industrielle concernant des prestations fournies par CADFEM et si l'utilisation contractuelle de la prestation par le client s'en trouve entravée ou interdite, CADFEM modifiera ou remplacera, à son choix et à ses frais, la prestation de telle sorte qu'elle ne viole pas les droits de propriété, mais qu'elle corresponde néanmoins pour l'essentiel aux spécifications convenues, ou libérera le client des droits de licence pour l'utilisation de la prestation vis-à-vis du tiers.
- b) Si l'exécution ultérieure susmentionnée échoue ou si ces mesures ne sont pas acceptables pour CADFEM, le client est en droit, à son choix, de résilier le contrat relatif à la prestation concernée ou d'en réduire le prix, sous réserve d'une indemnisation raisonnable pour l'utilisation intermédiaire.
- c) Le client doit informer immédiatement CADFEM de l'exercice des droits de tiers susmentionnés. Il ne doit pas reconnaître la violation alléguée et ne peut mener tout litige avec le tiers concernant la violation du droit de propriété qu'en accord avec CADFEM.
- d) Les droits du client résultant d'une violation des droits de propriété intellectuelle sont exclus dans la mesure où la violation est imputable au client lui-même, repose sur des spécifications spéciales du client, est causée par une application non prévue par les informations sur le produit ou par le fait que le client modifie la prestation ou l'utilise avec des prestations non livrées par CADFEM.
- e) Les droits du client pour violation des droits de propriété intellectuelle de tiers se prescrivent par un an à compter du début légal de la prescription, sauf si la violation est due à une faute intentionnelle ou à une négligence grave. Toute autre revendication du client en raison d'une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers est exclue, sauf si une responsabilité est prévue dans les présentes CGV de CADFEM.

12. Lieu de juridiction

Le tribunal compétent exclusif pour toutes les créances résultant des relations commerciales est le siège de CADFEM, dans la mesure où le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds

spécial de droit public. Toutefois, CADFEM est également en droit d'intenter une action contre le client auprès de la juridiction générale de ce dernier.

13. Choix de la loi applicable

Le droit du siège de CADFEM s'applique exclusivement à tous les litiges découlant de contrats auxquels s'appliquent les présentes CGV et à tous les litiges découlant de la relation commerciale entre CADFEM et ses clients. L'application de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ainsi que des dispositions relatives aux conflits de lois du droit international privé concerné est exclue.

C. Conditions particulières

Sauf disposition contraire ci-après, la présente section C. des présentes CGV de CADFEM s'applique, en plus de ses sections A. et B., aux obligations respectives décrites ci-après. Les obligations de CADFEM qui en découlent sont donc toujours soumises à la réserve de leur compatibilité avec les dispositions de la section B. 3. des présentes CGV de CADFEM (dispositions relatives au contrôle des exportations).

Dans la mesure où les relations d'obligations ont été conclues ou initiées via le compte client myAccount, le paragraphe D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique également.

CADFEM est convaincu que les produits qu'elle commercialise sont à la pointe de la technologie et s'efforce d'établir des relations commerciales durables avec ses clients. Les clients ont la possibilité de tester les produits et services vendus, ce qui leur permet de comparer leurs performances avec celles des produits et services d'autres fournisseurs et de prendre ainsi une décision éclairée sur leur utilisation. CADFEM est une entreprise orientée vers la vente. En tant que tel, CADFEM ne fait la promotion ciblée que des produits et services qu'elle commercialise et détermine, en concertation avec les clients potentiels, leurs besoins en la matière. Dans la mesure où CADFEM parle dans ce contexte de « conseil » au client, cela n'implique pas la promesse d'un conseil indépendant sur les produits, quel que soit le fabricant.

1. Distribution de logiciels de ANSYS, Inc. et fourniture de services de support

a) Dans la mesure où CADFEM distribue des produits de la société ANSYS, Inc., CADFEM joue le rôle d'intermédiaire. Le partenaire contractuel des clients qui acquièrent des licences de logiciels de la société ANSYS, Inc. par l'intermédiaire d'entreprises du CADFEM Group, est la société ANSYS, Inc., Southpointe, 2600 Ansys Drive, Canonsburg, PA 15317 USA. Sur la section A. 3. a) aa) des présentes CGV de CADFEM.

Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent pas à la relation contractuelle entre le client et la société ANSYS, Inc.

b) En raison de l'activité de distribution de CADFEM, il existe entre celle-ci et le client de la société ANSYS, Inc. un rapport d'obligation dont découlent des devoirs réciproques d'égards. Il en va de même si CADFEM est mandaté par ANSYS, Inc. pour exercer ses droits et obligations vis-à-vis de ses clients. Les présentes CGV de CADFEM s'appliquent à cette relation d'obligation, en particulier la section B de celles-ci. 9.

2. Distribution d'autres logiciels de simulation et fourniture d'assistance

a) Dans la mesure où CADFEM distribue des licences pour les logiciels définis dans le « contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciel », le partenaire contractuel est CADFEM GmbH selon le « contrat-cadre CADFEM pour la cession de logiciels », conclu directement par les preneurs de licence avec CADFEM GmbH. Le « contrat-cadre CADFEM pour la mise à disposition de logiciels » règle de manière exhaustive cette relation contractuelle. Les présentes CGV de CADFEM ne s'appliquent donc pas à ces relations contractuelles.

b) En raison de l'activité de distribution des autres entreprises du CADFEM Group qui servent d'intermédiaires pour les contrats de licence de logiciel avec CADFEM GmbH, il existe entre ces entreprises et les clients de CADFEM-GmbH des rapports d'obligation dont découlent des devoirs d'égards réciproques. Il en va de même dans la mesure où les entreprises du CADFEM Group qui servent d'intermédiaires pour les contrats de licence de logiciel exercent les droits et obligations de CADFEM GmbH vis-à-vis des clients. Les présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces relations d'obligation, en particulier la section B de celles-ci. 9.

3. Formation continue

CADFEM propose des formations payantes et gratuites. L'offre de formation continue payante de CADFEM comprend des séminaires ouverts, des formations individuelles ainsi que des formations en ligne. CADFEM propose gratuitement des webinaires et d'autres événements en ligne.

CADFEM propose également certaines formations en collaboration avec des entreprises partenaires externes. Si tel est le cas, le client en sera informé séparément.

a) Catégories de formation continue

aa) Séminaires ouverts

Les séminaires ouverts traitent de sujets imposés par CADFEM. Ils sont organisés en présentiel ou en ligne, dans des lieux définis par CADFEM. La participation est ouverte à tous les clients. Elle est uniquement limitée en ce qui concerne le nombre de participants par les conditions spatiales et techniques. En ce qui concerne le contenu, l'intervenant, la date, le mode de réalisation, le cas échéant le lieu, l'organisateur et le prix, c'est la description du séminaire sur www.cadfem.net qui s'applique en priorité, sinon ce qui est indiqué dans la description de l'offre.

Les séminaires ouverts sont distribués par CADFEM notamment via le service web www.cadfem.net. La condition préalable à la réservation d'un séminaire ouvert via le service web www.cadfem.net est l'inscription au compte client myAccount de CADFEM. À cet égard, la section D. 1. des présentes CGV de CADFEM s'applique.

Les clients ont le droit d'annuler leur participation par écrit sans frais jusqu'à trois semaines avant le début de l'événement (résiliation du contrat). Après cette date, les clients sont en droit de résilier le contrat s'ils présentent un participant de remplacement. Si le client qui se désiste a bénéficié d'une remise spécifique à un groupe de clients lors de l'inscription au séminaire, cela n'est valable que dans la mesure où le participant de remplacement a également droit à une remise ou renonce à l'utilisation de la remise.

Les clients qui utilisent le forfait séminaire CADFEM peuvent annuler leur participation aux événements sans frais jusqu'à 7 jours calendaires avant le début de l'événement, sans avoir à fournir de participants de remplacement. Ces clients peuvent en outre annuler gratuitement jusqu'à quatre fois par année civile leur participation à des événements, même à court terme, sans avoir à fournir de remplaçant. Pour chaque annulation supplémentaire, le client doit à CADFEM des frais de traitement forfaitaires de 15% des frais de séminaire réguliers.

bb) Entraînements individuels

Des formations individuelles sont notamment organisées avec des clients qui souhaitent relever de nouveaux défis spécifiques à leurs clients dans le domaine de la simulation. Ils peuvent être liés à la fourniture d'autres services par CADFEM (par exemple, en tant que formation de projet faisant suite à une prestation de calcul de commande). Le contenu, l'intervenant, la durée, le lieu, les horaires et les prix de ces séminaires sont définis individuellement par CADFEM avec le client concerné et adaptés à ses besoins. Les participants sont exclusivement les employés ou les utilisateurs de la commande du client concerné.

Les règles relatives aux services de consulting s'appliquent par analogie aux modifications ultérieures des prestations et à la résiliation des formations individuelles convenues. Voir à ce sujet la section C. 4. d) bb) et ff) des présentes CGV de CADFEM.

cc) eLearning

L'offre d'apprentissage en ligne de CADFEM permet aux clients de se former de manière flexible en termes de lieu et de temps. Il est distribué par CADFEM, notamment via le service web www.cadfem.net. Le concept, le contenu et les prix des différentes offres découlent des indications qui y figurent. L'offre est ouverte à tous les clients.

Pour l'accès aux contenus d'apprentissage, CADFEM met à disposition du client un accès à la plateforme d'apprentissage CADFEM. Cet accès est valable pour une durée initiale de 24 mois et se prolonge, en cas d'achat d'autres produits de formation continue CADFEM, pour une durée supplémentaire de 24 mois à compter de leur date d'achat. CADFEM n'est redevable que de la disponibilité des contenus d'apprentissage sur la plateforme d'apprentissage pour la consultation par le client via Internet. Le client doit donc disposer de son propre accès à Internet pour utiliser l'offre.

Les offres eLearning se composent de plusieurs modules. Les clients ont la possibilité de tester gratuitement le module de démarrage d'une offre via un accès d'essai.

Les clients qui ont acheté une offre d'e-learning mais qui n'ont pas encore utilisé un module payant de cette offre sont autorisés à transférer l'offre d'e-learning achetée à un client de remplacement.

CADFEM se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition des contenus d'apprentissage acquis par le client au plus tôt 24 mois après leur acquisition par le client, en respectant un délai de préavis de 3 mois.

dd) Webinaires et autres événements gratuits en ligne et en direct

CADFEM organise des webinaires et d'autres événements gratuits en ligne et en direct. Le contenu, les intervenants, les dates et la durée ainsi que les plates-formes en ligne de ces événements sont imposés par CADFEM. Si les plateformes en ligne sont mises à disposition par des fournisseurs tiers, leurs conditions d'utilisation s'appliquent en complément.

Les événements sont notamment proposés via le service web www.cadfem.net. En ce qui concerne le contenu, la date, le partenaire contractuel et l'intervenant, ce qui y est indiqué est valable. L'utilisation du service web www.cadfem.net est soumise aux « Conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net » consultables sur <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen>.

La participation est ouverte à tous les clients. Pour participer aux événements susmentionnés, il suffit de s'inscrire. Pour cet enregistrement, la section D. 2. des présentes CGV de CADFEM s'applique en complément des conditions d'utilisation susmentionnées.

b) Contenu des prestations

Dans le cadre de l'offre de formation continue, CADFEM donne aux participants l'occasion de se familiariser avec les contenus prévus par le contrat. CADFEM ne promet pas un apprentissage spécifique ou d'autres résultats. Cela s'applique également lorsque l'offre de formation continue est liée à la fourniture d'autres prestations (par exemple, en tant que formation individuelle sous la forme d'une formation au projet faisant suite à une prestation de calcul de commande).

c) Adaptation unilatérale du contrat

CADFEM est en droit de remplacer les intervenants prévus dans le contrat par d'autres personnes au moins aussi qualifiées et de modifier légèrement le contenu de l'offre de formation continue (y compris le contenu de l'e-learning) par rapport à ce qui était prévu dans le contrat, notamment pour l'adapter aux nouveaux développements.

d) Résiliation, retrait et annulation par CADFEM

CADFEM est en droit d'annuler les événements en direct si l'un des conférenciers prévus dans le contrat est empêché d'assurer l'événement et si la mise à disposition d'un conférencier de remplacement approprié est impossible ou déraisonnable pour CADFEM. L'annulation a lieu immédiatement après avoir pris connaissance du motif d'empêchement.

CADFEM est en droit d'annuler un séminaire, notamment en raison d'une demande insuffisante, au plus tard une semaine avant la date prévue pour le séminaire. Cette disposition ne s'applique pas aux formations individuelles et aux cours de formation pour lesquels le client doit s'acquitter d'une rémunération forfaitaire, quel que soit le nombre de participants.

Les annulations autorisées par CADFEM constituent une résiliation du contrat. Dans ce cas, CADFEM n'est pas tenu d'indemniser les dépenses vaines du client.

e) Droits d'utilisation & copyright

Les documents de formation sont protégés par des droits d'auteur et ne sont disponibles que dans le cadre de la participation à un séminaire.

CADFEM accorde aux clients un simple droit d'utilisation des documents de formation dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat. En particulier, les documents de formation ne peuvent être reproduits que pour l'usage interne du client.

Le matériel et les logiciels mis à la disposition des clients par CADFEM à titre de prêt servent uniquement à des fins d'apprentissage dans le cadre du séminaire. Le matériel informatique mis à disposition à des fins d'enseignement pendant la manifestation doit être traité avec soin. Les clients ne sont pas autorisés à installer leurs propres logiciels sur les ordinateurs de CADFEM, ni à copier les logiciels mis à disposition par CADFEM.

Le client obtient un droit d'utilisation en ligne limité à une personne physique, non exclusif, non transférable et limité dans le temps des contenus d'apprentissage mis à disposition dans le cadre des offres d'e-learning. Le client n'est donc pas autorisé à rendre les contenus d'apprentissage accessibles à des tiers. Il n'est notamment pas autorisé à transmettre les données d'accès à la plate-forme d'apprentissage à des tiers.

4. Conseil (en particulier calcul des commandes, développement de logiciels et modélisation des matériaux)

La nature et l'étendue des prestations de conseil à fournir par CADFEM ainsi que la contrepartie due par le client sont déterminées en premier lieu par les accords contractuels. En règle générale, elles découlent d'une commande qui se réfère à une offre de CADFEM et, en complément, des présentes CGV de CADFEM.

a) Calculs des commandes

Sauf accord contractuel contraire, les spécifications fournies par les clients pour le calcul ne sont pas vérifiées par CADFEM. Si les spécifications du client sont manifestement erronées pour CADFEM, même sans vérification particulière, les clients en seront informés.

Les prestations de calcul sont fournies en toute bonne foi et conformément aux règles reconnues de la pratique de l'ingénierie, en utilisant des programmes informatiques à la pointe de la technique. Le calcul est généralement basé sur une simulation numérique. Par la force des choses, les modèles élaborés à cet effet ne correspondent jamais totalement à la réalité, même si l'on fait preuve de toute la diligence requise par la profession. Il peut en résulter des écarts entre les résultats des calculs ainsi obtenus et les caractéristiques réelles des objets examinés. C'est pourquoi les résultats des travaux réalisés par CADFEM doivent toujours être validés par le client à l'aide de méthodes appropriées par rapport aux exigences de l'objet étudié.

Les prestations de calcul ne remplacent pas non plus un contrôle correct et complet des produits fabriqués avant leur utilisation, afin de vérifier s'ils sont adaptés à l'usage prévu.

Le client assume le risque de l'exploitabilité technique et économique des prestations de calcul à fournir par CADFEM. CADFEM n'assume donc aucune responsabilité pour la possibilité de réalisation concernant la fabrication des objets étudiés ou pour la réalisation d'autres objectifs du client.

Si CADFEM fournit également des scripts, des macros ou d'autres modules logiciels au client dans le cadre de la prestation de services de calcul, les dispositions de la section C. 4. b) des présentes CGV de CADFEM s'appliquent. En ce qui concerne les droits d'utilisation (cf. paragraphe C. 4.d) ee), les dispositions en vigueur pour le développement de logiciels s'appliquent par analogie aux prestations susmentionnées.

b) Développement de logiciels

Le développement de logiciels peut consister en la création, le perfectionnement ou l'adaptation de logiciels.

Sauf convention contraire expresse, CADFEM n'est pas redevable d'un logiciel exécutable avec l'ensemble des fonctions souhaitées par le client, mais uniquement des efforts déployés à cet effet. CADFEM n'acceptera toutefois les commandes de développement que dans la mesure où, compte tenu de ses connaissances et de son expérience, il est probable que les souhaits du client pourront être réalisés. Si, pendant le développement du logiciel, CADFEM se rend compte que cela ne sera pas possible, CADFEM en informera le client, voir à ce sujet le paragraphe C. 4. d) bb) des présentes CGV de CADFEM.

Le logiciel ainsi que – si le contrat le prévoit – la documentation et la description d'installation correspondantes sont développés conformément aux exigences convenues dans le contrat.

Le logiciel et, le cas échéant, la documentation sont, au choix de CADFEM, soit livrés sur un support de données, soit mis à disposition sur un serveur FTP pour être téléchargés.

Les éléments suivants ne font partie de l'étendue des prestations que dans la mesure où ils ont été convenus contractuellement :

- installation du logiciel sur le matériel du client,
- instruction du client,
- cession du code source du logiciel développé,
- mise à disposition d'une documentation sur le code source du logiciel développé.

Si la mise à disposition d'une documentation relative au code source du logiciel développé est convenue, celle-ci peut être fournie par CADFEM (sous forme de lignes de commentaires) dans le code source lui-même.

c) Modélisation des matériaux

Sauf accord contractuel contraire, les matériaux et données fournis par le client pour la modélisation ne sont pas vérifiés par CADFEM. Si les spécifications du client sont manifestement erronées pour CADFEM, même sans vérification particulière, CADFEM en informera le client.

Les services de modélisation contractuels sont fournis en toute bonne foi et conformément aux règles reconnues de la pratique de l'ingénierie, en utilisant des instruments de mesure et des programmes informatiques appropriés à l'état de l'art. La modélisation des propriétés d'un matériau repose généralement sur la mesure de

paramètres appropriés d'un matériau, suivie de la création d'un modèle. Même en prenant toutes les précautions d'usage dans le secteur, les modèles créés ne correspondent jamais totalement à la réalité. Il peut en résulter des écarts entre les propriétés des matériaux ainsi déterminées et les propriétés réelles des matériaux étudiés. C'est pourquoi les modèles créés sont généralement validés par CADFEM à l'aide de méthodes appropriées par rapport aux exigences de l'objet étudié.

Les services de modélisation de CADFEM ne remplacent pas une vérification correcte et complète des matériaux fabriqués avant leur utilisation pour s'assurer qu'ils sont adaptés à l'usage prévu.

Sauf accord particulier dans un cas particulier, CADFEM n'assume pas la responsabilité de la possibilité de réalisation lors de la fabrication d'objets avec les matériaux étudiés ou de la réalisation d'autres objectifs du client,

Le client assume le risque lié à l'exploitabilité technique et économique des prestations de modélisation à fournir par CADFEM.

Si CADFEM fournit également des scripts, des macros ou d'autres modules logiciels au client dans le cadre de la prestation de services de modélisation, les dispositions de la section C. 4. b) des présentes CGV de CADFEM s'appliquent. En ce qui concerne les droits d'utilisation (cf. paragraphe C. 4.d) ee), les dispositions en vigueur pour le développement de logiciels s'appliquent par analogie aux prestations susmentionnées.

d) Conditions générales pour le consulting

aa) Prestation/délais de prestation/prestations partielles

Sauf accord contractuel contraire, CADFEM est libre de fournir les prestations convenues par contrat en ce qui concerne leur contenu et leur durée.

Les délais d'achèvement convenus par contrat sont prolongés de manière appropriée dans la mesure où le client ne fournit pas les actes de collaboration et les mises à disposition nécessaires à l'exécution de la prestation à la date convenue, dans la qualité et la quantité requises ou, malgré la demande, dans un délai raisonnable.

Les prestations partielles sont autorisées dans la mesure où elles sont acceptables pour le client.

bb) Modifications ultérieures de la prestation

Si le client souhaite apporter des modifications à la prestation convenue, celles-ci ne seront prises en compte que dans le cadre d'une modification consensuelle des accords existants. Il en va de même s'il s'avère, après la conclusion du contrat, que la prestation ne peut pas être fournie comme convenu selon les spécifications du client.

CADFEM acceptera une modification correspondante du contrat contre une rémunération supplémentaire raisonnable, si la modification de la prestation est réalisable et acceptable au vu des circonstances. La procédure suivante s'applique à cet effet : Après réception d'une demande écrite de modification, CADFEM soumettra par écrit au client une offre d'adaptation du contrat en tenant compte des répercussions de la modification sur le calendrier convenu et sur la rémunération. Pour ce faire, CADFEM se base sur la modification probable du temps nécessaire par rapport à la prestation initialement convenue. Le contenu de cette offre ne devient partie intégrante du contrat qu'après réception par CADFEM d'une commande écrite du client et modifie et/ou complète le contrat, notamment en ce qui concerne le contenu des prestations, le calendrier et la rémunération.

cc) Obligation de coopérer du client

Le client est tenu de fournir à CADFEM toutes les prestations de coopération et de mise à disposition nécessaires à l'exécution du contrat, immédiatement après avoir été mandaté. En outre, le client fournira toutes les informations, tous les documents et tout le matériel nécessaires et utiles que CADFEM demande pour l'exécution du contrat.

Le client est tenu d'informer CADFEM, dès l'exécution du contrat, des problèmes et difficultés qu'il peut identifier.

dd) Notification des défauts et réception

Si CADFEM doit produire un résultat de travail défini selon le contrat (en particulier dans le cas du calcul de la commande et de la modélisation des matériaux), le client est tenu d'examiner soigneusement le résultat de travail livré dans un délai de deux semaines à compter de sa réception et d'informer CADFEM des éventuels défauts.

Le client est tenu d'accepter la prestation deux semaines après sa réception ou sa mise à disposition. La réception ne peut pas être refusée pour des défauts mineurs.

La réception est assimilée au fait que le client n'accepte pas la prestation dans le délai susmentionné alors qu'il y est tenu.

ee) Droits d'utilisation

CADFEM accorde au client un simple droit d'utilisation des résultats de travail convenus (résultats de calcul, rapports de calcul, modèles, logiciels, etc.) dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat. Dans la mesure où cela n'est pas nécessaire pour atteindre l'objectif du contrat,

- le client n'obtient pas de droit d'utilisation exclusif sur les résultats du travail et
- le client n'est pas autorisé à louer, prêter ou vendre les résultats du travail à des tiers, ni à octroyer d'autres droits d'utilisation à des tiers.

CADFEM est et reste en droit d'utiliser sans restriction, y compris pour des tiers, le savoir-faire mis en œuvre ou acquis dans le cadre de l'exécution d'un contrat et de traiter ainsi des commandes identiques ou similaires. CADFEM n'est cependant pas autorisé à céder ou à divulguer des résultats et des rapports de calcul concrets, ou des modèles, à un autre client pour utilisation. L'obligation contractuelle de confidentialité – voir à ce sujet la section B. 8. des présentes CGV de CADFEM – reste inchangée.

Dans le cas de calculs et de prestations de modélisation à la demande – mais pas dans le cas de développements de logiciels – CADFEM accorde en outre au client un droit d'utilisation exclusif et transmissible sur les résultats concrets du travail (résultats de calcul – et rapports ou modèles), à condition que CADFEM et ses autres clients ne soient pas empêchés par cela d'effectuer des calculs ou de créer des modèles dans le même domaine.

Dans le cas de développements de logiciels, le client n'obtient un droit d'utilisation simple et non transmissible du code source que si et dans la mesure où cela est expressément stipulé dans le contrat. Dans ce cas, le client est autorisé à faire utiliser le code source par ses employés et par des tiers qu'il a mandatés, mais uniquement pour les besoins du client, les employés et les tiers mandatés devant être préalablement engagés par écrit par le client à respecter la confidentialité du code source. Le client doit répondre vis-à-vis de CADFEM de toute violation des obligations de confidentialité ou des droits d'utilisation par des employés ou des tiers mandatés, comme s'il s'agissait de ses propres violations. Le traitement, la transformation, la traduction du logiciel ou la fabrication de logiciels propres qui en dépendent ne sont autorisés au client que si l'objet du contrat est également l'octroi d'un droit d'utilisation du code source. Les droits d'utilisation d'un logiciel d'application éventuellement nécessaire à l'utilisation du logiciel développé ne sont pas dus par CADFEM sur la seule base de la commande de développement du logiciel. L'octroi de licences pour les logiciels d'application se fait généralement dans le cadre d'un contrat indépendant.

L'octroi des droits d'utilisation est soumis à la condition suspensive du paiement intégral à CADFEM de la rémunération convenue par contrat. Lors de la réception ou de la livraison, le client obtient un droit d'utilisation provisoire. Toutefois, si le paiement intégral de la rémunération contractuelle n'est pas effectué dans un délai de 30 jours civils à compter de l'échéance du paiement final, le droit d'utilisation provisoire prend fin et le client ne peut plus utiliser les résultats du travail jusqu'au paiement intégral.

CADFEM ou ses donneurs de licence restent titulaires sans restriction de tous les droits d'auteur et d'exploitation et de tous les autres droits de propriété industrielle sur les prestations fournies par CADFEM. En particulier, CADFEM ou les donneurs de licence restent également titulaires de tous les droits de propriété industrielle sur les prestations confiées aux clients (développements de logiciels, résultats de calculs, etc.) ainsi que des droits sur toutes les inventions créées dans le cadre de l'exécution du contrat.

ff) Résiliation

Les contrats de services de consultance peuvent être résiliés par le client à tout moment jusqu'à l'achèvement de la prestation. Dans ce cas, CADFEM a droit à la rémunération convenue, mais CADFEM doit se faire imputer ce qu'elle économise en frais suite à la résiliation du contrat ou ce qu'elle acquiert par une autre utilisation de son entreprise ou ce qu'elle s'abstient d'acquérir de mauvaise foi. Il en va de même lorsqu'un certain temps (contingent de temps fixe) ou une durée fixée contractuellement pour la fourniture de la prestation a été convenu.

Le droit de résiliation pour motif grave reste inchangé.

5. Livraison de marchandises, notamment de matériel informatique et de logiciels standard

La présente section C. 5 des présentes CGV de CADFEM s'applique, en plus des sections A. et B., aux livraisons de marchandises – notamment de matériel informatique, de logiciels standard et d'accessoires – ainsi qu'aux services liés à la livraison de ces marchandises (y compris les conseils de vente, l'installation, la configuration et le support).

Cette section ne s'applique pas à l'intermédiation des logiciels de la société ANSYS, Inc. ou des sociétés de son groupe, voir à ce sujet la section A. 3. a) aa) des présentes CGV de CADFEM et non pas pour l'intermédiation des services décrits dans la section A. 3. a) bb) des présentes CGV de CADFEM.

Le type et l'étendue des prestations à fournir par CADFEM ainsi que la contrepartie due par le client sont déterminés par les accords contractuels, c'est-à-dire, en règle générale, par une commande du client basée sur une offre de CADFEM.

Les prestations partielles sont autorisées dans la mesure où elles sont acceptables pour le client.

a) Matériel informatique et autres marchandises

Le client doit signaler immédiatement par écrit les défauts matériels visibles, mais au plus tard 15 jours après la réception de la marchandise. Le client doit signaler par écrit tout autre défaut matériel dès qu'il le découvre. Le client doit signaler les dommages dus au transport dans les délais applicables au contrat de transport concerné.

En cas de non-réclamation dans les délais, les réclamations pour défauts matériels sont exclues.

b) Logiciel standard

aa) Le logiciel est remis au client, au choix de CADFEM, préinstallé sur un support de données ou sur des mémoires internes au matériel ou à télécharger sur Internet. La documentation du logiciel est remise au client, au choix de CADFEM, sous forme d'imprimé ou de la même manière que le logiciel.

bb) Le client a le droit non exclusif d'utiliser le logiciel sous une forme non modifiée sur le matériel mentionné dans les documents contractuels. Toutefois, le logiciel portant le même numéro de série logiciel ne peut être stocké que sur une seule unité du système. Le logiciel ne peut être utilisé que dans le but prévu dans la documentation du logiciel.

cc) En cas de livraison de logiciels de tiers, leurs conditions de licence particulières s'appliquent en complément.

dd) Le client peut faire une copie de sauvegarde de tout logiciel et de toute documentation, en copiant également les identifiants alphanumériques, les mentions d'auteur et les marques sans les modifier. En cas de réalisation d'une copie de sauvegarde, le client doit tenir des registres sur l'endroit où se trouve la copie, que CADFEM peut consulter sur demande. Toute reproduction du logiciel et/ou de la documentation allant au-delà de la réalisation d'une copie de sauvegarde est interdite.

ee) Le client n'est pas autorisé à modifier, traduire ou traiter le logiciel de quelque manière que ce soit. Cela s'applique également, par analogie, à la documentation du logiciel. L'ingénierie inverse, le désassemblage et la décompilation du logiciel sont interdits, sauf dans les cas autorisés par la loi.

ff) Tous les droits de propriété industrielle et droits d'auteur sont réservés à leur propriétaire respectif.

gg) Les dispositions ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis à l'utilisation des mises à jour et des versions de correction ou de modification.

D. Offres en ligne

Les entreprises du groupe CADFEM utilisent ensemble le service web www.cadfem.net.

L'utilisation des parties librement accessibles de ce service web est soumise aux « Conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net », qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen>.

Les boutiques en ligne exploitées par les entreprises du groupe CADFEM font partie intégrante du service Web www.cadfem.net. Les clients peuvent y initier et y conclure des contrats portant sur des offres payantes. La condition préalable à l'utilisation de ces boutiques en ligne est l'enregistrement du client pour le compte client CADFEM « myAccount » (désigné « myAccount » dans les présentes CGV CADFEM).

Pour l'enregistrement et l'utilisation de myAccount ainsi que pour l'initiation et la conclusion de contrats en utilisant les boutiques en ligne, les conditions du paragraphe D. 1. ci-après des présentes CGV CADFEM s'appliquent en complément des conditions générales d'utilisation du service Web www.cadfem.net.

CADFEM propose également des formations en ligne gratuites (par exemple des webinaires) qui nécessitent une inscription. En plus des conditions générales d'utilisation du service web www.cadfem.net, les conditions de la section D. 2. ci-après des présentes CGV CADFEM s'appliquent à cet enregistrement.

1. Compte client CADFEM « myAccount »

a) Enregistrement

L'enregistrement pour le compte client CADFEM « myAccount » est une condition préalable à l'utilisation des boutiques en ligne de CADFEM.

Pour s'inscrire à myAccount, le client sélectionne le lien « Mon compte » sur www.cadfem.net et choisit le lien « S'inscrire » dans le menu déroulant qui s'ouvre.

Le formulaire qui s'ouvre alors doit être rempli par le client en choisissant un mot de passe et en acceptant les conditions générales de vente de CADFEM. Ensuite, le client doit cliquer sur le lien « Créer un compte ».

Par la suite, CADFEM confirme immédiatement au client, par voie électronique, la réception de sa demande d'enregistrement.

CADFEM vérifie ensuite si le client qui s'enregistre est un entrepreneur et si l'établissement d'une relation contractuelle avec lui ne pose pas de problème au regard des dispositions relatives au contrôle des exportations.

Après le déroulement positif des examens, CADFEM envoie au client un lien d'enregistrement par voie électronique.

Dès que le client confirme la réception du lien d'enregistrement et donc son adresse e-mail, il est enregistré pour myAccount (double opt-in).

Le client peut alors se connecter au compte client myAccount sur www.cadfem.net en sélectionnant les liens « Mon compte » et « Connexion à la boutique » et en indiquant l'adresse e-mail qu'il a indiquée lors de son inscription ainsi que le mot de passe qu'il a lui-même choisi à cette occasion, et utiliser la boutique en ligne.

b) Processus de commande

Les clients enregistrés et connectés pour myAccount ont la possibilité de sélectionner et de commander des produits et des services dans la boutique en ligne.

La présentation des produits et services dans la boutique en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante de la part de CADFEM, mais son invitation à soumettre une offre par le client. Si le client souhaite faire une telle offre, il peut ajouter le produit ou le service souhaité au panier sans engagement en cliquant sur le bouton « Ajouter au panier » ou demander une offre pour le produit en cliquant sur le bouton « Demande d'offre ».

Les produits et services du panier peuvent être consultés à tout moment en cliquant sur le symbole du panier dans la boutique en ligne, où ils peuvent également être retirés du panier.

Si le client souhaite faire une offre ferme pour les produits de son panier, il doit d'abord cliquer sur le bouton « Passer à la caisse ». Ensuite, l'adresse d'expédition et le récapitulatif de la commande s'affichent. Si l'on clique sur le bouton « Continuer », le mode de paiement, l'adresse de facturation et de livraison, le mode d'envoi, ainsi que l'adresse du client s'affichent. De plus, l'aperçu de la commande s'affiche et permet de vérifier encore une fois les données saisies.

En cliquant sur le bouton « Acheter maintenant », le client fait une offre ferme pour l'achat des produits ou services se trouvant dans le panier. Toutefois, l'offre ne peut être soumise que si

- en cliquant sur la case située au-dessus du bouton « Acheter maintenant », le client confirme avoir lu les présentes CGV de CADFEM et les accepter – et
- en cliquant sur la case située au-dessus du bouton « Acheter maintenant », il confirme ne pas être ressortissant ou résident permanent d'un pays de l'Embargo américain ou d'un pays de l'Embargo sur les armes au sens de l'article 4, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 428/2009.

Suite à l'intégration des présentes CGV de CADFEM dans les contrats initiés et conclus entre les clients et CADFEM dans le cadre de l'utilisation du compte client de CADFEM « myAccount », les sections A. à C. des présentes CGV de CADFEM s'appliquent à ces contrats.

Le texte du contrat relatif aux données de la commande est enregistré sur le système interne de CADFEM. Immédiatement après l'envoi de la commande, CADFEM envoie un e-mail à l'adresse indiquée par le client, confirmant la réception de la commande et contenant les données de la commande. Les CGV de CADFEM peuvent être consultées et imprimées à tout moment sur les pages du service web www.cadfem.net.

La confirmation de commande est également envoyée par e-mail. Le contrat est conclu à la réception de l'e-mail de confirmation de commande. L'e-mail de confirmation de commande est envoyé une fois le processus de vérification terminé.

La boutique en ligne permet au client de reconnaître et de corriger les erreurs de saisie avant de passer une commande. Les corrections peuvent être effectuées à tout moment avant que la commande ne soit terminée.

Pour interrompre la commande, il suffit de fermer la fenêtre du navigateur ou de consulter une autre page de la boutique en ligne.

Malgré tout le soin apporté, des prix erronés peuvent être indiqués pour les produits et les services. De plus, les prix peuvent avoir changé et ne pas encore avoir été mis à jour. Avant d'envoyer l'e-mail de confirmation de commande, CADFEM vérifie une nouvelle fois le prix. Si un produit a été annoncé avec un prix erroné, le client est contacté par CADFEM pour savoir s'il souhaite tout de même commander le produit ou si la commande doit être annulée.

CADFEM accorde des rabais automatisés à certains groupes de clients (notamment les universités). Avant d'envoyer l'e-mail de confirmation de commande aux clients bénéficiant d'une remise, CADFEM vérifie dans chaque cas concret si le client a droit à une remise. Si CADFEM estime que le client n'a pas droit à une remise, le client sera contacté par CADFEM afin de savoir s'il souhaite tout de même commander le produit ou si la commande doit être annulée.

Les commandes terminées peuvent être consultées par le client dans myAccount.

Les langues disponibles pour la conclusion du contrat sont généralement l'allemand et l'anglais. Dans les boutiques en ligne de CADFEM France SAS et de CADFEM (Suisse) AG, le français est également disponible.

c) Obligations du client

Le client est tenu de ne transmettre que des données propres et exactes au cours du processus d'enregistrement. En cas de modification de ces informations (y compris la perte de la qualité d'entrepreneur), le client est tenu de corriger immédiatement les données dans son profil. Si le client fournit des informations incorrectes lors de l'enregistrement ou s'il omet de les corriger ultérieurement, CADFEM est en droit d'exclure le client de l'utilisation ultérieure de myAccount et donc de la boutique en ligne.

myAccount ne peut être utilisé que par le client enregistré. Les données d'accès personnelles (telles que l'ID utilisateur et le mot de passe) ne doivent pas être transmises à des tiers et doivent être conservées à l'abri de tout accès par des tiers. S'il y a lieu de supposer que des tiers ont pris connaissance des données d'accès, le client doit immédiatement communiquer cette prise de connaissance.

Après avoir visité la boutique en ligne, le client est tenu de se déconnecter en bonne et due forme, c'est-à-dire en cliquant sur le bouton « Logout ». Le client est responsable de tout abus résultant d'une utilisation non autorisée des données d'accès.

CADFEM a le droit d'exclure à tout moment le client de l'utilisation ultérieure de myAccount en cas de violation des conditions générales d'utilisation du service web, qui peuvent être consultées sur <https://www.cadfem.net/de/de/nutzungsbedingungen> et/ou des présentes CGV CADFEM et/ou d'utilisation abusive du compte utilisateur. Dans ce cas, CADFEM est en droit de bloquer et/ou de supprimer temporairement ou définitivement le myAccount du client.

d) Obligations de CADFEM

CADFEM met à disposition du client myAccount et lui permet ainsi de profiter des offres proposées dans la boutique en ligne. La prestation de CADFEM comprend la gestion des données des utilisateurs et la possibilité d'initier et de conclure les contrats souhaités par le client concernant les offres de la boutique en ligne.

e) Coûts

L'utilisation de myAccount est gratuite.

myAccount permet d'initier et de conclure des contrats portant sur des prestations payantes. Les frais qui en découlent sont communiqués conformément aux exigences légales, avant que le client ne puisse s'engager contractuellement à cet égard.

L'utilisation de la boutique en ligne avec toutes ses fonctionnalités suppose une connexion Internet fonctionnelle et continue avec une bande passante suffisante ainsi que la présence d'un navigateur Web. La mise à disposition et le maintien du bon fonctionnement de la connexion Internet et du navigateur Web incombent au client.

f) Résiliation, modification

CADFEM et le client peuvent mettre fin à l'utilisation de myAccount à tout moment sans respecter de délai de préavis.

Le client a en outre le droit de demander à tout moment la suppression de myAccount.

CADFEM se réserve le droit de modifier la présente section D. 1. des présentes CGV CADFEM de manière raisonnable pour le client et uniquement avec effet pour l'avenir, dans la mesure où cela est nécessaire pour s'adapter à des changements de conditions cadres légales ou techniques ou pour élargir ou compléter l'étendue des prestations.

2. Formations en ligne gratuites

a) Enregistrement

L'utilisation de certaines offres de formation continue gratuites proposées dans le cadre de l'offre en ligne de CADFEM nécessite un enregistrement préalable du client.

b) Fournisseur/contractant

Sauf indication contraire, le partenaire contractuel du client est l'entreprise du CADFEM Group qui fournit l'offre en question.

c) Obligations de CADFEM

CADFEM permet au client de s'enregistrer afin de pouvoir utiliser les contenus gratuits. La prestation de CADFEM comprend la mise à disposition des contenus gratuits et la gestion des données des clients. Le traitement des données du client a lieu exclusivement dans le but de permettre à CADFEM de fournir ses prestations gratuites. La durée de mise à disposition des contenus gratuits est laissée à la libre appréciation de CADFEM.

d) Obligations du client

Lors de l'enregistrement, le client est tenu de ne transmettre que des données propres et exactes. CADFEM vérifie que la mise à disposition des contenus ne pose pas de problème au regard des dispositions relatives au contrôle des exportations. Les clients sont donc tenus de fournir des informations véridiques dans le cadre de l'enregistrement.

e) Processus d'enregistrement et correction des erreurs

La procédure d'inscription est la suivante :

Appel du lien Inscription qui est créé en rapport avec le contenu gratuit.

Remplir le formulaire d'enregistrement et l'envoyer.

L'envoi réussi du formulaire d'enregistrement est confirmé en ligne par CADFEM via la page de confirmation qui s'ouvre. CADFEM envoie en même temps à l'adresse e-mail indiquée par le client qui s'est enregistré un e-mail contenant un lien de confirmation.

L'utilisateur clique sur le lien de confirmation dans l'e-mail transmis par CADFEM et confirme ainsi son souhait de s'inscrire (double opt-in).

Un accord sur l'utilisation gratuite des contenus pour lesquels le client s'est enregistré n'est conclu que lorsque CADFEM le confirme par un autre e-mail. Cet e-mail sera envoyé immédiatement après la vérification de l'inscription.

Le service web permet au client de reconnaître et de corriger les erreurs de saisie avant l'envoi de l'enregistrement.

Pour annuler l'inscription, il suffit de fermer la fenêtre du navigateur ou d'appeler sur une autre page du service web.

Les langues disponibles pour l'inscription sont l'allemand et l'anglais. Sur les services web de CADFEM France SAS et de CADFEM (Suisse) AG, la langue française est également disponible.

f) Coûts

L'enregistrement et l'utilisation des contenus mis à disposition après enregistrement sont gratuits. L'utilisation des contenus requiert toutefois des installations techniques pour lesquelles le client peut avoir à supporter des coûts (informatique, connexion Internet, etc.).